



PRÉFET DE L'OISE

Direction départementale  
des Territoires  
de l'Oise

Service Habitat, Logement  
et Renouvellement Urbain

Mission Accessibilité

*martine.deschamps@oise.gouv.fr*  
Tel : 03.44.06.50.77

Beauvais, le 11 février 2014

## RAPPORT ANNUEL 2013 D'ACTIVITÉ DE LA SOUS COMMISSION DÉPARTEMENTALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

### COMPOSITION DE LA SOUS COMMISSION

- Monsieur BERTHIER Emmanuel, Préfet de l'Oise,  
Président de la sous commission départementale accessibilité,
  
- Monsieur COUDRE Alain,  
Représentant l'Association des Paralysés de France, suppléé par Monsieur BOURGOIN Daniel,
- Monsieur CAVEL Gérard,  
Représentant l'association « Abrachekor », suppléé par Monsieur BELHAJ SAIF Abdelouadoud, (association démissionnaire)
- Monsieur OSSART Hubert,  
Représentant l'association « Apicadev », suppléé par Madame THERET Maryse,
- Madame PLEUTIN Marielle,  
Représentant l'association « Adapei », suppléée par Madame CABANNE,
  
- Monsieur SOURBET Frédéric,  
Représentant la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Oise, suppléé par Mme DESESSART Béatrice
  
- Madame CAULIER Olivia,  
Représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, suppléée par Monsieur DEMONCHY Vincent,
  
- Monsieur BIGOT Joël,  
Chef du Service Habitat, Logement et Renouvellement Urbain,  
Représentant le directeur départemental des Territoires,
  
- Madame MILLE Charlyne, Madame VALENTIN Christine,  
Représentant le directeur départemental de la Cohésion Sociale,

Il est rappelé que la Sous Commission Départementale a pour mission principale d'émettre un avis sur l'accessibilité des Établissements Recevant du Public, quelle que soit leur catégorie, d'instruire les demandes de dérogation pour les logements, les lieux de travail, les transports et la voirie, d'effectuer les visites d'ouverture des ERP de 1<sup>ère</sup>



catégorie mais également de conseiller les architectes, les communes et les pétitionnaires sur la réglementation accessibilité.

## **FONCTIONNEMENT DE LA SOUS COMMISSION**

➤ Madame DESCHAMPS Martine,

du Service Habitat, Logement et Renouvellement Urbain de la DDT,  
Responsable de la Sous Commission Départementale pour l'Accessibilité,  
Responsable de la Mission Accessibilité, Correspondant Accessibilité,

est chargée de la gestion de la mission accessibilité, d'assurer une bonne coordination entre les différents acteurs de l'accessibilité, de la préparation et de la présentation des rapports à la sous commission, de la notification des décisions prises, de l'animation des réunions conseil et de son organisation, de la participation aux visites d'ouverture des ERP de 1<sup>ère</sup> catégorie, de l'information générale auprès des différents partenaires de l'accessibilité (participation visites et diagnostics conseil, commissions communales) mais également de l'instruction des dossiers envoyés pour avis par les instructeurs des services urbanisme (communes ou services DDT), de la notification des dossiers d'incomplets (demande de pièces complémentaires) ou de non concernés.

➤ Madame LACHANT Corinne,

Instructrice de la Sous Commission Départementale pour l'Accessibilité,

➤ Madame LAMART Christine,

Instructrice de la Sous Commission Départementale pour l'Accessibilité,

sont chargées principalement de l'instruction des dossiers envoyés par les instructeurs des services urbanisme (communes ou services DDT), de la notification des dossiers d'incomplets (demande de pièces complémentaires), de la rédaction des dossiers de non concernés et de la notification de toutes les décisions prises.

**L'activité 2013** a été marquée :

Au niveau national :

- Par la circulaire accessibilité du 03 janvier 2013.
- Par la remise au Premier Ministre du rapport « Réussir 2015 » par la sénatrice Claire Lise Champion (1<sup>er</sup> mars 2013).
- Par la réunion du Comité Interministériel du Handicap sous la présidence du Premier Ministre (25 septembre 2013).
- Par le lancement des chantiers de concertation « Agendas d'Accessibilité Programmée » présidés par la sénatrice Claire Lise Champion (10 et 17 octobre 2013).

Au niveau départemental :

- Par l'application de la circulaire du 03 janvier 2013 : Courrier du 16 avril 2013 envoyé à tous les Maires.
- Par la formation des membres des Sous Commissions Départementales à l'Accessibilité au niveau national, le correspondant accessibilité de l'Oise étant « binôme formateur ».
- Par l'accentuation du rôle de conseil (rendez-vous, réunions et visites), par un échange toujours plus important de plans et de projets par mail ou par courrier, par une demande croissante aux commissions communales, par la participation de la DDT aux commissions « Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment ».



- Par la poursuite des différentes actions d'information auprès des acteurs de l'accessibilité : participation de la DDT de l'Oise à des réunions et des colloques en collaboration avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Oise, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, la Fédération Française du Bâtiment, les associations de personnes en situation de handicap.
- Par un suivi régulier des renseignements collectés lors des différentes demandes de la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité afin d'établir un suivi continu du constat d'accessibilité du territoire au travers de « l'Observatoire de l'Accessibilité ».
- Par la continuité des visites sur les établissements de 5ème catégorie sur Beauvais en association avec la ville et l'« Association des Paralysés de France ».

### **L'année 2014** marquera

- L'application de la circulaire accessibilité du 03 janvier 2013 et principalement le déploiement des formations des membres des SCDA au niveau national et la mise en place de « Agendas d'Accessibilité Programmée »
- La formation des membres des sous commissions accessibilité de l'Inter Région par le correspondant régional accessibilité associé au correspondant accessibilité de l'Oise.
- La poursuite des différentes actions réalisées en 2013 : réunions et visites Conseil, participation à des journées d'information et des colloques avec tous nos partenaires, accentuation du rôle de conseil auprès des collectivités locales principalement pour les diagnostics.
- En collaboration avec la ville de Beauvais et l'Association des Paralysés de France, la continuité des visites de contrôle sur les Établissements Recevant du Public de 5ème catégorie. La demande d'autres communes du département pour effectuer des visites de 5ème catégorie.
- Le renouvellement de la composition de la sous commission accessibilité (février 2014).

## **I) EXAMEN DES DOSSIERS**

### **A) Réunions et Visites**

#### **- Réunions Conseil :**

Le Secrétariat de la Sous Commission organise une « réunion Conseil » tous les mois et en complément de ces réunions, reçoit des architectes, des élus et des pétitionnaires sur rendez-vous. Au total, plus de 250 avis ont été rendus en 2013.

Ces réunions conseil sont composées des membres des associations et du Secrétariat de l'accessibilité handicapés, qui en assure l'organisation, l'animation et les compte rendus. Elles ont pour but d'examiner des projets en amont du dépôt de dossier ou suite à un avis défavorable. Ces réunions permettent de discuter des modifications à apporter au projet en vue de respecter les prescriptions relatives à l'accessibilité et ainsi garantir l'obtention d'un avis favorable par la Sous Commission.

En complément de ces réunions et compte tenu du nombre important de demandes, les membres de la mission accessibilité de la DDT de l'Oise continuent malgré tout à recevoir de façon ponctuelle des architectes et des pétitionnaires. Ils répondent également très régulièrement aux nombreux mails traitant de projets d'accessibilité.



Il est à noter que les associations présentes en Sous Commission, sont également représentées dans toutes ces réunions. Nous les remercions vivement pour leur disponibilité.

**- Visites Conseil :**

**Une soixantaine de visites** a été réalisée en 2013, en collaboration avec les associations, les référents accessibilité des Services d'Aménagement Territoriaux, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Oise ainsi que le Comité Départemental du Tourisme.

Les demandes de visites sur place sont en hausse constante depuis plusieurs années.

**- Commissions Accessibilité :**

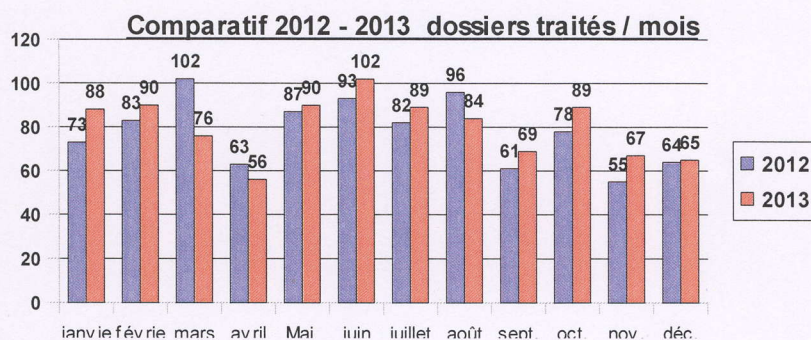
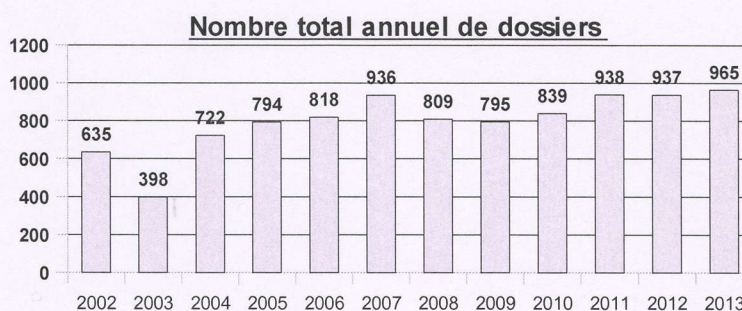
La sous commission départementale s'est réunie **51 fois durant l'année 2013**.

Toutefois, il est à noter que du fait de l'assiduité et de la disponibilité des associations (tous bénévoles), des représentants de la DDCS / Pôle Actions Sociales, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, de la Chambre de Commerce ainsi que des élus, la Sous Commission Départementale pour l'accessibilité a toujours eu le quorum lui permettant de délibérer.

Créé depuis 2007, le courrier « d'accusé de réception » est toujours envoyé au maire dès réception au secrétariat de la sous commission accessibilité, d'un dossier concernant sa commune. Les dates de passage en réunion y sont indiquées afin que l' élu puisse assister à celle-ci. Les élus participent très régulièrement aux réunions, ils se manifestent de plus en plus, soit par leur présence en sous commission, soit par l'envoi d'un avis motivé.

**B) Dossiers**

Les graphiques ci-dessous font apparaître une augmentation du nombre total de dossiers examinés depuis quelques années. Cette tendance se confirme en 2013. De plus, les dossiers traités en amont sont toujours aussi nombreux.

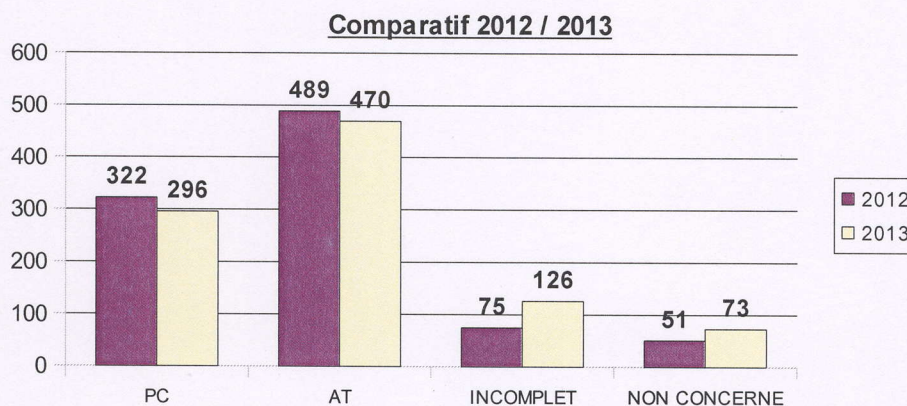




On constate une baisse sensible des dossiers « d'Autorisation de Travaux » et de « Permis de Construire ». Le nombre des dossiers de « Non Concerné » est en hausse ainsi que celui des dossiers d'« Incomplet ».

En 2013, **965 dossiers** ont été étudiés, pour 937 en 2012.

La répartition des **965 dossiers en 2013** est la suivante :

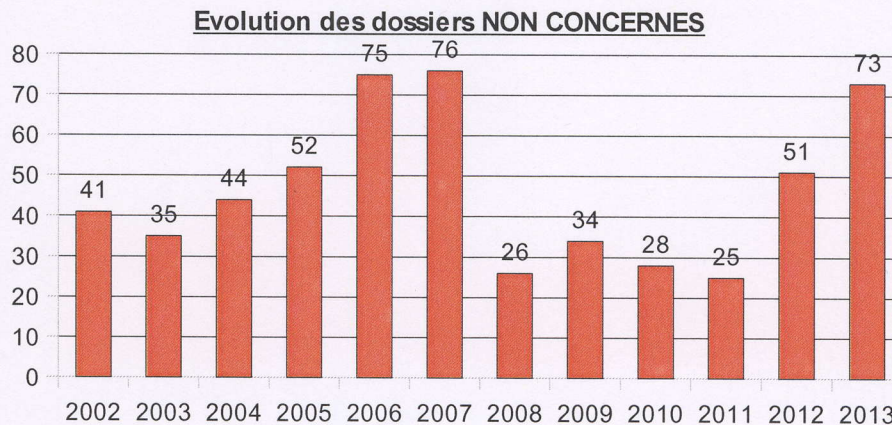


### 1) Dossiers « NON CONCERNÉ »

Ainsi, **73 dossiers** transmis pour avis par les collectivités publiques et par les instructeurs DDT ont été envoyés indûment au Secrétariat de la Sous Commission.

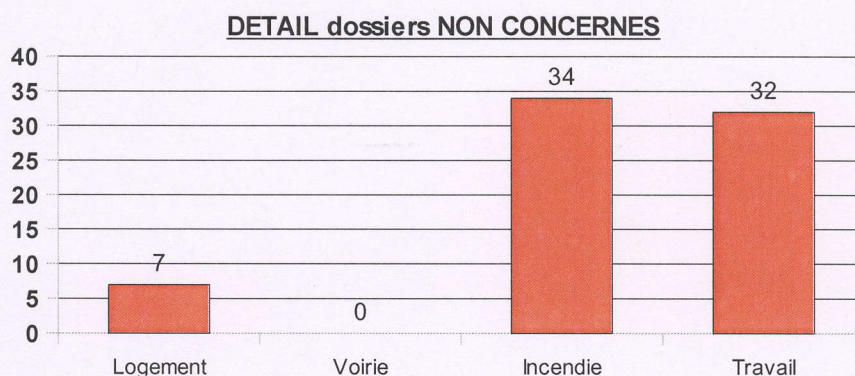
Celui-ci a dû néanmoins les étudier pour déterminer la nécessité de les présenter en sous commission. Il s'agit d'aménagements d'établissements recevant du public qui n'entrent pas dans le champ d'application du décret n° 2006-555 du 17 mai 2006, de lieux de travail, de mise aux normes incendie et de logements collectifs ou individuels, sans demande de dérogations. Ces dossiers ne relèvent donc pas de la décision de la Sous Commission.

**Le nombre de dossiers de « Non Concerné » en 2013 est en hausse par rapport à 2012.**





La répartition des 73 dossiers « Non Concerné » pour 2013, s'établit comme suit :

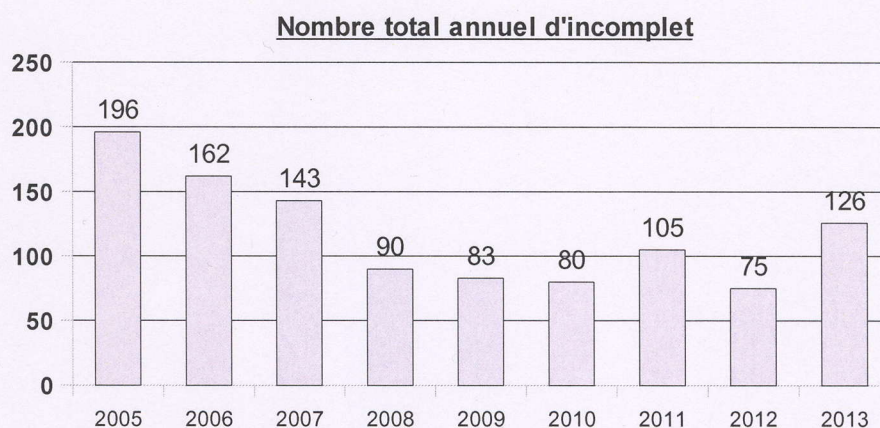


## 2 ) Dossiers « INCOMPLET »

126 permis de construire ou autorisation de Travaux ont fait l'objet d'un avis préalable sous forme de lettre d'incomplet mentionnant à la fois les imprécisions du dossier mais aussi les différents points non conformes à la législation : Il s'agit d'une procédure interne de traitement des dossiers introduite depuis quelques années, faisant suite à la demande de notre service urbanisme.

L'expérience montre, que cette démarche d'information des architectes et des pétitionnaires dans le mois qui suit le dépôt du dossier, est efficace et les incite à revoir ou à améliorer le projet.

On constate pour 2013 une hausse concernant le traitement des dossiers d'Incomplet.



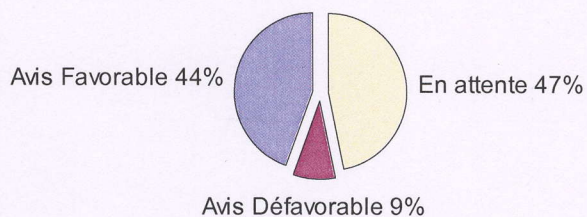
### SUIVI des dossiers d'Incomplet :

Sur les 126 dossiers d'incomplet étudiés en 2013 :

- 67 sont passés en Sous Commission Accessibilité après réception des pièces complémentaires demandées (53 %) (56 avis favorables et 11 avis défavorables).
- 59 sont toujours classés en avis d'incomplet (47 %)



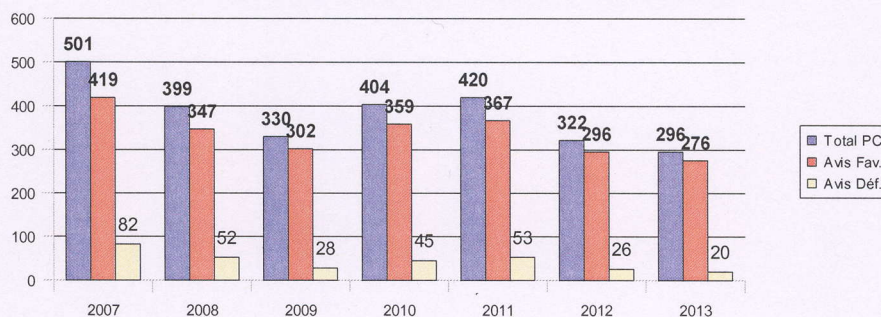
### Suivi Incomplet 2013



### 3 ) Dossiers de « PERMIS DE CONSTRUIRE » portant sur un Total de 296 Permis de Construire (322 en 2012).

- 276 Permis de Construire ont donné lieu à un **AVIS FAVORABLE** dès la 1ère réception du dossier pour certains ou après envoi d'un dossier complété et corrigé pour d'autres (Incomplet) (**93,25%**)
- 20 Permis de Construire ont fait l'objet d'un **AVIS DÉFAVORABLE** quand le dossier initial ou le dossier complété ne respectait pas les différentes normes d'accessibilité (**6,75%**).

### Suivi Avis Permis de Construire de 2007 à 2013

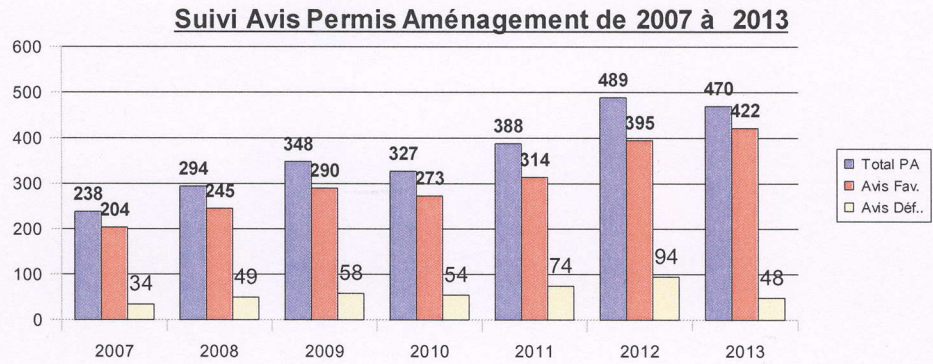


**Il est à noter une baisse du nombre de Permis de Construire depuis 2011.**

### 4 ) Dossiers d'« AUTORISATION DE TRAVAUX » portant sur un total de 470 dossiers (489 en 2012).

- 422 Autorisations de Travaux ont donné lieu à un **AVIS FAVORABLE** dès la 1ère réception du dossier pour certains ou après envoi d'un dossier complété et corrigé pour d'autres (Incomplet) (**89.79%**).
- 48 Autorisations de Travaux ont fait l'objet d'un **AVIS DÉFAVORABLE** quand le dossier initial ou le dossier complété ne respectait pas de toute évidence les différentes normes d'accessibilité (**10.21%**).



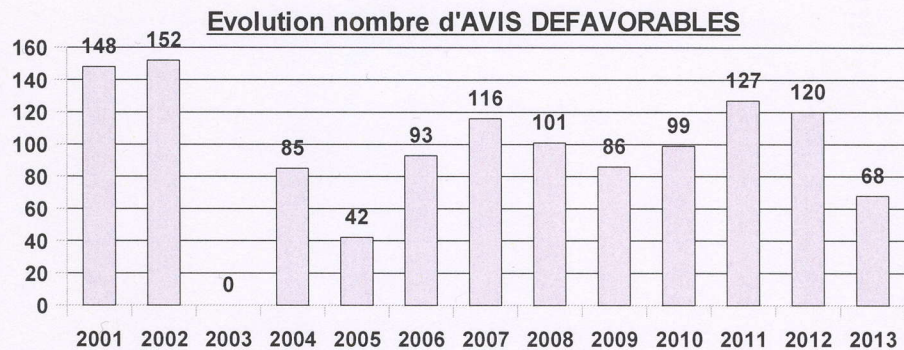


**On constate une légère baisse des dossiers par rapport à 2012 (- 3.89% ce qui équivaut à 19 dossiers instruits en moins.)**

**5) AVIS des dossiers :**

**La répartition globale des 766 AVIS concernant les dossiers instruits en 2013 (Permis de Construire et Autorisation de Travaux) s'établit comme suit :**

- **698** dossiers ont donné lieu à un **AVIS FAVORABLE** dès la 1ère réception du dossier pour certains ou après envoi d'un dossier complété et corrigé pour d'autres (Incomplet). **(91.12%)**
- **68** dossiers ont fait l'objet d'un **AVIS DÉFAVORABLE** quand le dossier initial ou le dossier complété ne respectait pas les différentes normes d'accessibilité. **(8.88%)**



**En 2013, on constate une baisse importante des avis défavorables (- 43,33% ce qui équivaut à 52 avis défavorables en moins).**

La mise en place des réunions « Conseil », le traitement des projets envoyés par mail avant le dépôt officiel du dossier, les visites sur place ou les rendez-vous avec les architectes, les élus et les pétitionnaires ont permis un suivi plus précis des avis défavorables.

**Les envois de mails sont en augmentation constante depuis leur mise en place.**



## Le Suivi des Avis Défavorables s'établit comme suit :

Sur les **68 AVIS DÉFAVORABLES** émis en 2013 :

- 42 sont passés en avis favorables soit 61.76%
- 26 avis n'ont pas été levés ou sont restés en défavorables soit 38,24 %  
(3 défavorables et 23 en attente)

Sur les **68 AVIS DÉFAVORABLES** émis en 2013 :

- 51 concernent les ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie soit 75%
- 17 concernent les ERP de 1<sup>ère</sup> à 4<sup>ème</sup> catégorie soit 25%

## **6 ) Les Demandes de Dérogations :**

La réglementation concernant les dérogations a changé depuis le 21 juillet 2009, suite à la décision prise par le Conseil d'État.

Désormais, aucune dérogation ne peut plus être accordée sur du neuf (bâtiment d'habitation collectif, maison individuelle et ERP neufs).

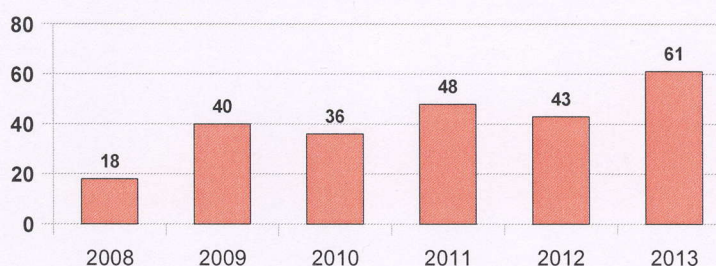
En 2013, **73 dérogations** ont été **demandées**.

Sur ces 73 demandes, **61 ont été accordées** au cours des Sous Commissions Accessibilité. (61 ERP), ce qui équivaut à 83.56% d'avis favorable.

Les dérogations accordées concernent essentiellement des misés en place de plate-forme élévatrice, d'installation de rampe trait d'union ou d'entrée secondaire.

En 2012, 43 dérogations avaient été accordées sur 60 demandées (71.66 %).

**Evolution des dérogations 2008 - 2013**



## **II ) VISITES D'OUVERTURE**

La réglementation prévoit des visites d'ouverture ou de réouverture après travaux pour les établissements recevant du public de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> catégorie.

**Il est rappelé que les permis de construire, déposés depuis le 01 janvier 2007, ne font plus l'objet d'une visite préalable, sauf à la demande du Maire.**

A l'issue des travaux soumis à permis de construire, le maître de l'ouvrage fait établir par un contrôleur technique ou un architecte (à l'exclusion de celui qui a conçu le projet), **une attestation constatant que les travaux réalisés respectent les règles d'accessibilité.**

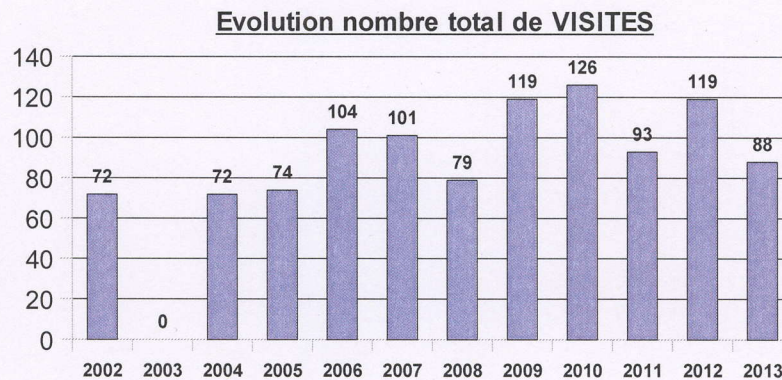


**Pour les autorisations de Travaux** de 1ère à 4ème catégorie, les visites restent obligatoires.

**A la fin des travaux, les communes doivent impérativement avertir les services concernés afin de programmer les visites d'accessibilité pour ces établissements.**

A la demande du Maire, des visites peuvent être programmées pour des établissements de 5ème catégorie.

**88 dossiers étudiés**, ont fait l'objet d'une **visite préalable à l'ouverture en 2013** (Autorisation de Travaux et Permis de Construire antérieurs au 01 janvier 2007).



Durant cette année 2013, les différentes commissions d'accessibilité ont donc procédé à **88 visites** réparties comme suit :

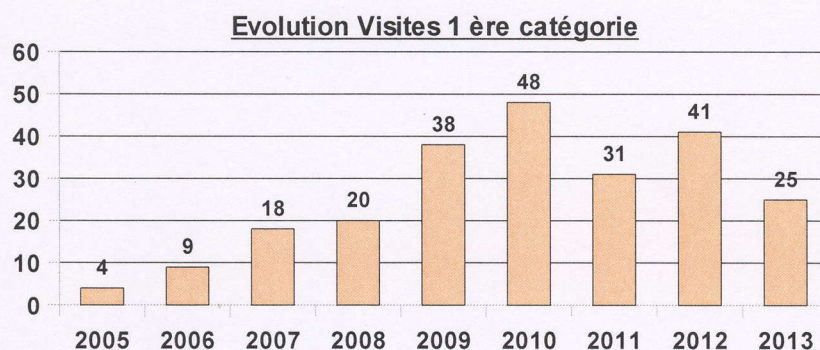
**a) Visites d'établissements de 1ère catégorie :**

La Sous Commission Départementale a procédé à **25 visites** (41 en 2012) d'établissements de 1ère catégorie, qui ont donné lieu à :

- 23 Avis Favorables (92%)
- 2 Avis Défavorables (8%)

**Suivi des avis défavorables :**

Depuis quelques années, un suivi des avis défavorables lors des visites d'ouverture de 1ère catégorie, a été mis en place. Des « contre visites » sont programmées afin de vérifier la réalisation des travaux demandés et de lever ces avis.



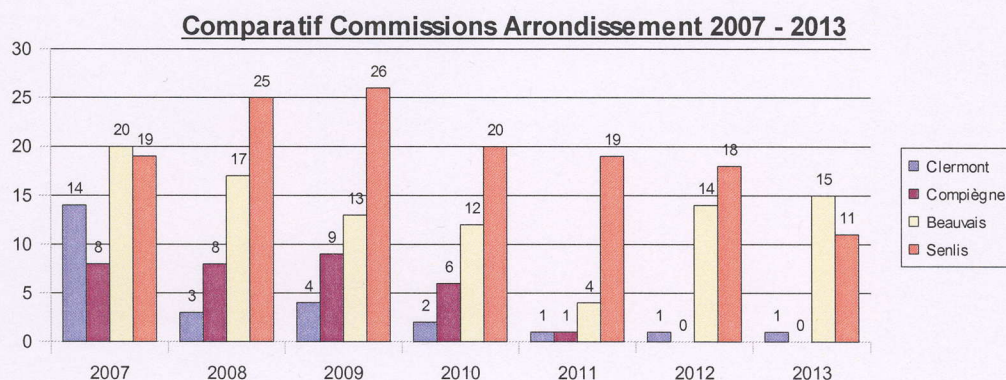
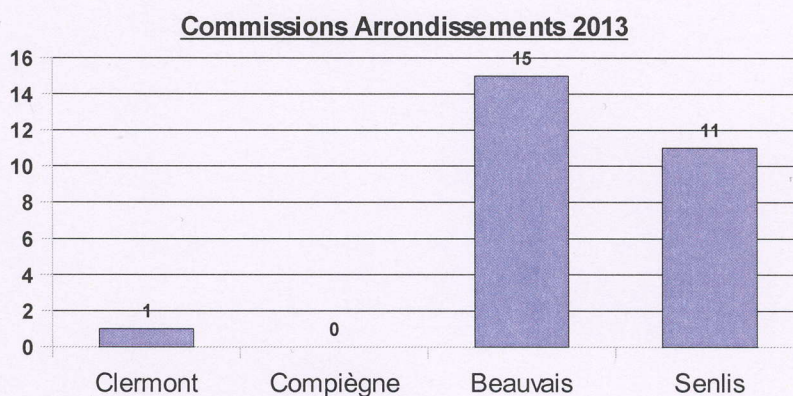


**b) Visites d'établissements de 2<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> catégorie :**

**1) 27 visites d'ouverture ont été effectuées par les commissions d'arrondissement :**

- BEAUVAIS : **15 visites** avec 14 Avis Favorables et 1 Avis Différé
- CLERMONT : **1 visite** avec 1 Avis Favorable
- COMPIÈGNE : **0 visite**
- SENLIS : **11 visites** avec 10 Avis Favorables, 1 en attente

(25 visites avaient été effectuées en 2011 et 32 en 2012).



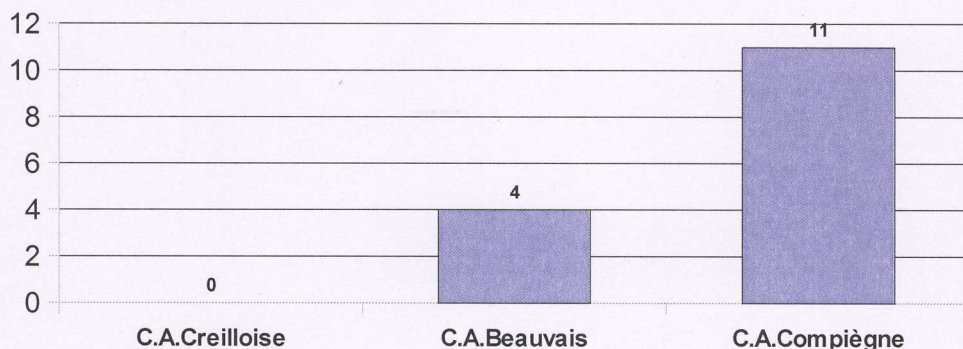
**2) 15 visites d'ouverture ont été effectuées par les commissions communales et intercommunales :**

- BEAUVAIS : **4 visites** avec 4 Avis Favorables
- COMPIÈGNE : **11 visites** avec 11 Avis Favorables
- AGGLOMÉRATION CREILLOISE jusqu'au 01 avril 2013 puis communes de Creil, Montataire, Nogent et Villers Saint Paul : **0 visite**

(20 visites avaient été effectuées en 2011 et 27 en 2012).

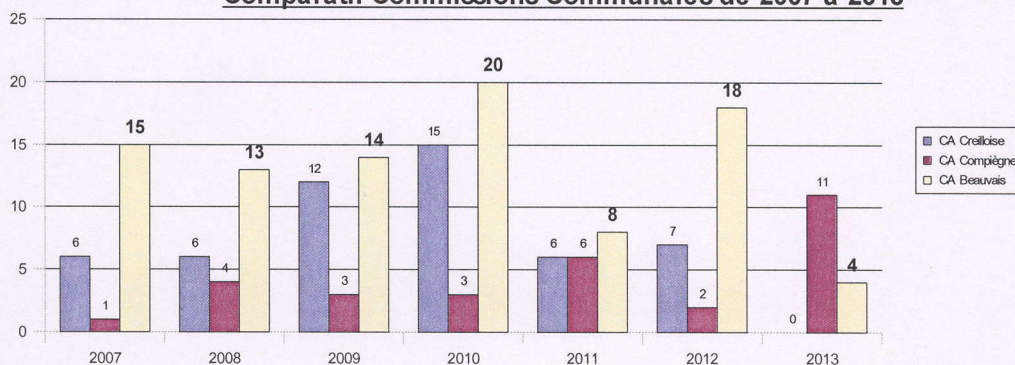


### Commissions Communales et Intercommunales 2013

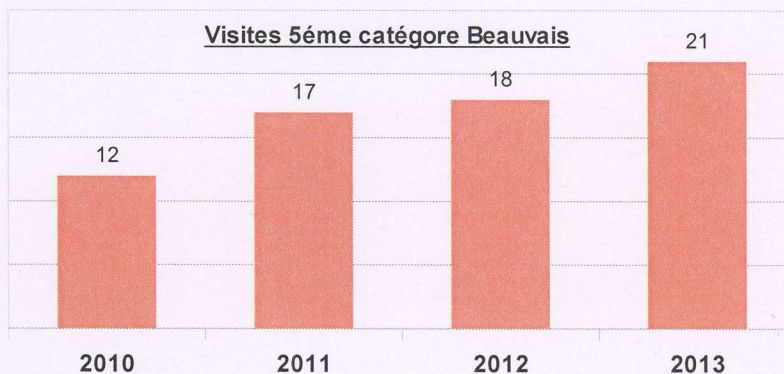


Au niveau des commissions communales et intercommunales, on constate une baisse des visites par rapport à 2012.

### Comparatif Commissions Communales de 2007 à 2013



c) Visites d'ouverture pour les établissements de 5ème catégorie à Beauvais:



En 2013, **21 visites** accessibilité ont été effectuées à la demande de Madame le Sénateur Maire de Beauvais, sur des établissements de 5ème catégorie.



Ces **21 visites** d'établissements de 5ème ont donné lieu à :

- 18 Avis Favorables (85,71%)
- 3 Avis Différés (14.29%)

Les visites des établissements recevant du public de 5ème catégorie sur Beauvais, seront reconduites pour 2014.

#### d ) **Rappel**

Il est rappelé aux communes :

- qu' il est impératif de s'assurer que les **travaux soient terminés** avant de planifier les visites d'ouverture.
- qu'elles doivent **informer le secrétariat de la sous commission accessibilité dès l'ouverture des ERP**, afin que la visite puisse être programmée.

**Il est regrettable que peu de demande de visites de 1ère catégorie soit faite par la voie réglementaire. Trop souvent, cette procédure n'est pas respectée et les établissements ouvrent sans contrôle d'accessibilité.**

Cette remarque concerne principalement les établissements de 1ère catégorie. Celles-ci sont programmées essentiellement grâce à des relances téléphoniques du bureau accessibilité de la DDT de l'Oise, auprès des communes concernées.

**Ainsi le nombre de visites ne représente pas la totalité des visites obligatoires.**

### III ) **COMMENTAIRES**

- **Les catégories des ERP :**

Il est rappelé que les visites ne sont pas obligatoires pour les Établissements Recevant du Public de 5ème catégorie.

Malgré tout, à la demande du Maire, celle-ci peut avoir lieu. Depuis 2010, la ville de Beauvais programme des visites accessibilité pour les ERP de 5ème catégorie.

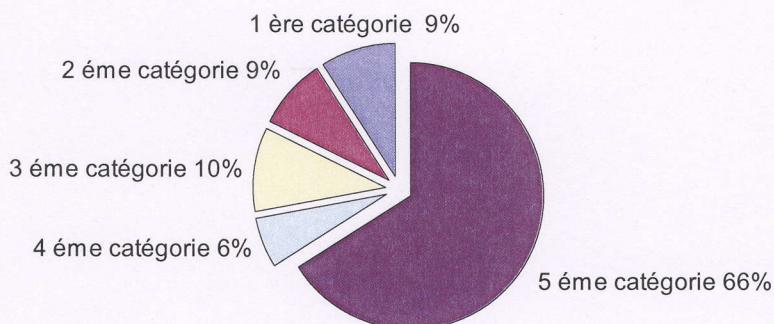
En 2013, d'autres communes du département de l'Oise ont également émis le souhait de planifier des visites pour les établissements de 5ème catégorie.

A titre indicatif pour l'année 2013, **la répartition « par catégorie » des dossiers instruits** (Permis de Construire et Autorisations de Travaux) s'établit ainsi :

- |                  |      |
|------------------|------|
| ➤ 1ère catégorie | 9 %  |
| ➤ 2ème catégorie | 9 %  |
| ➤ 3ème catégorie | 10 % |
| ➤ 4ème catégorie | 6 %  |
| ➤ 5ème catégorie | 66 % |



## Répartition des dossiers 2013 par catégorie



- Les actes structurants de l'année 2013 :

Le 10 et 17 octobre 2013 : Lancement des chantiers de concertation « Agendas d'accessibilité programmée » et « Ajustement de l'environnement normatif » présidés par la sénatrice Claire Lise Champion.

Le 25 septembre 2013 : Réunion du comité interministériel du handicap (CHI) sous la présidence du Premier Ministre.

Le 16 mai 2013 : Avis de l'Observatoire interministériel de l'Accessibilité et de la Conception universelle sur le rapport « Réussir 2015 ».

Le 01 mars 2013 : Remise au Premier Ministre du rapport « Réussir 2015 » par la sénatrice Claire Lise Champion.

- La réglementation :

Les dates clés de la politique d'accessibilité, fixées par la loi du 11 février 2005, doivent être à ce jour validées.

01 janvier 2011 : Diagnostic accessibilité – ERP 3ème et 4ème catégorie

01 janvier 2010 : Diagnostic accessibilité – ERP 1ère et 2ème catégorie + 3ème et 4ème catégorie pour les bâtiments de l'État

22 décembre 2009 : Élaboration du Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (pour toutes les communes)

11 février 2008 : Schéma Directeur d'accessibilité des services de Transport (SDA)

13 février 2005 : Commission Communale d'accessibilité (communes de + de 5000 hab).

Les dernières échéances sont :

01 janvier 2015 : Mise en accessibilité des ERP de 1ère à 5ème catégorie

11 février 2015 : Mise en accessibilité des services de transport

L'arrêté sur l'accessibilité des lieux de travail n'est à ce jour, toujours pas paru. Le décret n° 2009-1272 date le 21 octobre 2009.



- Actions transversales :

Dans le cadre du « **Plan d'Accessibilité** » élaboré par la DDT de l'Oise, l'équipe projet, composée des correspondants accessibilité et des référents nommés dans les Services d'Aménagement Territoriaux, s'attache à continuer de développer une offre complète de conseil auprès de tous les acteurs de l'accessibilité :

- élaboration régulière de documents de travail
- mise en place et participation à des journées de sensibilisation
- contribution à des colloques en partenariat avec les communes et les chambres consulaires
- participation aux commissions d'accessibilité de la « CAPEB »
- visites conseil avec les associations de personnes en situation de handicap
- rendez-vous avec des architectes pour traiter des projets en amont du dépôt d'un dossier
- participation aux commissions communales d'accessibilité

Tout au long de l'année, des conseils sont donnés régulièrement pour l'avancement de l'accessibilité.

En effet, après des actions sur Compiègne, Noyon, Lamorlaye et Beauvais, un colloque est en prévision sur Creil au premier semestre 2014.

L'organisation des **Journées Territoriales de l'Accessibilité** en 2010 et en 2012 a permis de réunir et de mobiliser les acteurs locaux, publics et privés, en vue de dresser un constat partagé de l'état d'accessibilité du territoire départemental.

Lors de ces journées, quatre thèmes importants de la loi du 11 février 2005 sur l'accessibilité ont été traités : les commissions communales, les Plans de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics ainsi que l'accessibilité des Services de Transports et du cadre bâti.

Ces journées ont été accompagnées d'une enquête annuelle auprès des collectivités locales sur l'avancée de leur démarche d'accessibilité.

Ceci permet de cartographier les informations collectées dans un **atlas des démarches d'accessibilité** et de mettre à jour régulièrement les données du département de l'Oise.

Ces actions communes affirment la volonté partagée de l'État et des collectivités locales de faire de la politique d'accessibilité une véritable priorité.

Les propos du Premier Ministre lors du comité interministériel du handicap le confirme : « Notre objectif reste et demeure la mise en accessibilité de l'ensemble de la société », « nous devons porter l'ambition d'une société inclusive ».

Une large concertation, un meilleur dialogue entre les parties prenantes, une forte mobilisation et un pilotage volontaire seront les clefs du succès qui permettront le respect de l'échéance de 2015.

Dans une société en quête de solidarité, de respect mutuel et de restauration de la place de l'humain, l'accessibilité n'est plus une contrainte. Elle est devenue une exigence morale collective.

En la matière, les efforts de chacun contribuent à améliorer le quotidien de tous. Il convient de soutenir ces efforts, de les valoriser, de les démultiplier.

C'est notre engagement, c'est notre fierté.

Pour le Président de la Sous Commission  
Départementale pour l'Accessibilité  
L'Adjoint au Directeur départemental des Territoires

Lionel FRAILLON